



**CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Territoire de Belfort 90

**PROCES VERBAL DE L'ÉLECTION du 17 JUIN 2026 DES REPRESENTANTS DU
COLLÈGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU
TERRITOIRE DE BELFORT**

VU

- le Code Général de la Fonction Publique ;
- le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;
- les arrêtés n° 2026-29 du 16 mars 2026 et 2026-41 du 10 avril 2026 fixant les règles de l'élection relative au renouvellement du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale ;
- l'arrêté n° 2026-38 du 8 avril 2026 fixant la composition du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale ;
- l'arrêté n° 2026-39 du 8 avril 2026 fixant la composition de la commission de recensement et de dépouillement des votes dans le cadre de l'élection pour le renouvellement du conseil d'administration du centre de gestion ;
- l'arrêté n° 2026-40 du 8 avril 2026 fixant les droits de vote de chaque collège électoral pour l'élection du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale ;

L'an 2026, le mercredi 17 juin 2026, s'est réunie la commission de recensement et de dépouillement des votes dans la composition spécifiée par l'arrêté 2026-39 susvisé

Elle a procédé au recensement des enveloppes adressées par correspondance au Centre de Gestion avant le 17 juin 2026 à 17 heures et au dépouillement des votes correspondants.

Nombre d'électeurs inscrits	32
Représentant un nombre de voix égal à	470
dont :	160 en bulletins d'une voix
dont :	310 en bulletins de 10 voix
Vote à l'urne	1
Nombre d'enveloppes extérieures recensées	9
Nombre d'enveloppes extérieures non validées (votant n'ayant pas la qualité d'électeur, impossibilité de déterminer l'identité de l'électeur, présence de plusieurs enveloppes intérieures) :	1
Bulletins nuls, blancs ou enveloppes vides	1
Total des suffrages non exprimés	1
Nombre de bulletins représentant une voix	38
Nombre de bulletins représentant 10 voix	19
Total des suffrages exprimés	228

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE LISTE DE CANDIDATS	Suffrages obtenus
Liste présentée par l'Association des Maires du Territoire de Belfort	228
Tête de liste : Jean Luc ANDERHUEBER	

Sont déclarés élus en conséquence :

	Titulaires	Suppléants
1	Jean Luc Anderhueber Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud Maire de Saint-Germain le Châtelet	Jean Pierre Bringard Vice-Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud Maire d'Anjoutey
2	Patrick Miesch Président du SMICTOM de la zone sous-vosgienne Conseiller Municipal de Rougemont le Château	Pierre-Yves Guero Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud Maire de Lachappelle-sous-Rougemont
3	Roland Jacquemin Président du SMTC Maire de Vézelois	Arnaud Miotte Président de Territoire d'Energie Maire de Fosseemagne
4	Jean-Michel Talon Vice-Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire Maire de Villars-le-Sec	Martine Mougin Conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Sud Territoire Maire de Froidefontaine

Le présent procès-verbal, dressé à huis clos le 17 juin 2026, est clos après lecture par les membres de la commission de recensement et de dépouillement des votes.

Étaient présents : Romuald Roicomte, Stéphane Guyod, Jean Luc Anderhueber et Dimitri Rhodes

Établi le 17 juin 2026 à 18 heures

Le Président,

Romuald ROICOMTE

